

## Les types de sorties des salariés en parcours

Le tableau ci-dessous récapitule, pour toutes les SIAE, l'appréciation des résultats en sortie vers l'emploi à partir des données issues de l'extranet IAE de l'ASP (Agence de Services et de Paiement). Notons qu'il est extrait de l'instruction DGEFP (Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) du 16 janvier 2012 qui vient préciser les modalités de conventionnement des SIAE pour 2012.

Motif de sortie renseigné par la structure	Type de sortie	Situation
Embauche en CDI non aidé par un autre employeur	Emploi durable	Les contrats de professionnalisation, s'ils sont signés en CDI, sont compris dans cette catégorie
Embauche en CDI aidé par un autre employeur	Emploi durable	S'ils sont signés en CDI, les contrats aidés (CAE-CIE), les contrats aidés "DOM", les emplois aidés financés par les conseils régionaux (emplois tremplins) et les entrées en EA sont comptabilisés
Embauche en CDI dans la structure ou filiale	Emploi durable	Les contrats de professionnalisation, s'ils sont signés en CDI, sont compris dans cette catégorie
Embauche en CDD (sans aide publique à l'emploi) d'une durée de plus de 6 mois	Emploi durable	Quel que soit l'employeur (qui peut être la SIAE), les contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation en CDD), les contrats de mission (hors ETTI) d'une durée supérieure à six mois, sont compris dans cette catégorie
Création ou reprise d'entreprise à son compte	Emploi durable	
Intégration dans la fonction publique	Emploi durable	Le stage de titularisation dans la fonction publique est compris dans cette catégorie
Embauche en CDD (sans aide publique à l'emploi) d'une durée de moins de 6 mois par un autre employeur	Emploi de transition	Les contrats de mission (hors ETTI) d'une durée inférieure à six mois sont compris dans cette catégorie
Embauche en contrat aidé pour une durée déterminée par un autre employeur (hors IAE)	Emploi de transition	Cette catégories comprend les CUI (CAE et CIE), les contrats aidés "DOM", les emplois aidés financés par les conseils régionaux (emplois tremplins) et les entrées en ESAT. Cette catégorie ne comprend pas les CUI conclus dans les ACI
Embauche pour une durée déterminée dans une autre structure	Sortie positive	Cette catégorie correspond aux poursuites de parcours en IAE : AI, ACI, EI, ETTI, y compris les CUI en ACI
Entrée en formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante	Sortie positive	
Autre sortie reconnue comme positive	Sortie positive	Sortie positive négociée avec l'UT (formation non qualifiante, VAE...) et prévue dans la convention
Prise des droits à la retraite	Sortie positive	
Au chômage	Autre sortie	Personnes en recherche d'emploi inscrite ou non à Pôle emploi
Inactif	Autre sortie	Personnes qui ne recherchent pas d'emploi (dont congés parental, étudiant, retraité, en incapacité de travailler)
Sans nouvelle	Autre sortie	
Congés de longue durée, maternité, maladie	Retrait des sorties constatées	Sont pris en compte les congés d'une durée supérieure à trois mois lorsque leur échéance dépasse l'échéance des contrats de travail
Décès	Retrait des sorties constatées	
Décision de justice	Retrait des sorties constatées	Sont par exemple concernées les décisions d'incarcération ou de reconduite à la frontière